

**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 52 (1944)

**Heft:** 21

**Anhang:** Kinderspeisung

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DAS ROTE KREUZ LA CROIX-ROUGE

## Croce-Rossa

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes und des Schweizerischen Samariterbundes.

Organe officiel de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains.



## Crusch-Cotschna

Organo della Croce-Rossa svizzera e della Federazione svizzera dei Samaritani.

Organ da la Crusch-Cotschna svizzera e de la Lia svizzera dals Samaritains.

Herausgegeben vom Schweizerischen Roten Kreuz - Edité par la Croix-Rouge suisse - Pubblicato dalla Croce-Rossa svizzera - Edit da la Crusch-Cotschna svizzera

Rotkreuzchefarzt - Médecin-chef de la Croix-Rouge - Medico capo della Croce-Rossa

Mein eig'nes Ich, so wie ich bin und  
Gehört mir nicht; [stehe,  
Den andern auch, wohin ich immer gehe,  
Ist es in Pflicht.

Altindischer Spruch.

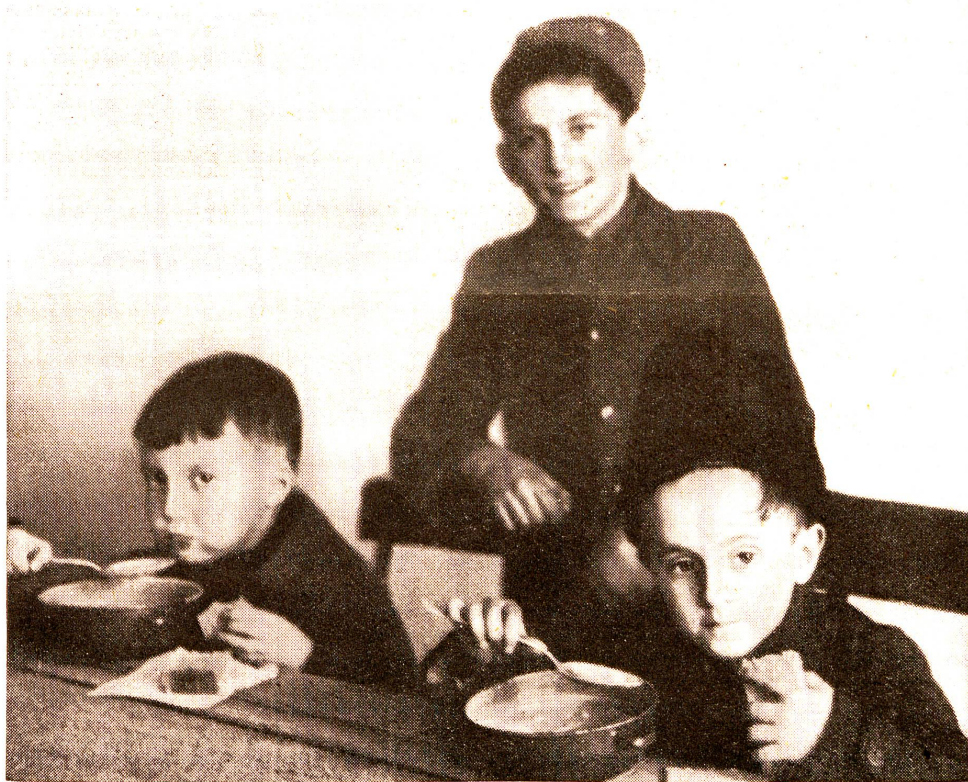
(Aus dem Sanskrit übersetzt, von Jakob Ackermann, Satadana, Rascher Verlag, Zürich).

### Kinderspeisung

des Schweizerischen Roten Kreuzes, Kinderhilfe, in Serbien. Küche für Vorschulkinder in Belgrad, März 1944.

### Distribution d'un repas

aux enfants serbes par la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants. Cuisine pour enfants en bas âge à Belgrade.



## La Croix-Rouge et la neutralité

Il est surprenant d'entendre parfois, dans les milieux touchant de près à la Croix-Rouge, des opinions teintées de parti-pris ou influencées par un sentimentalisme exagéré. Il faut certes rendre hommage à la majorité de ceux qui travaillent dans le cadre de la Croix-Rouge; leur dévouement et leur abnégation sans réserve s'accordent à une objectivité que l'on acquiert aisément lorsqu'on s'oublie pour penser aux autres. Quelques éléments ont toutefois encore une conception contraire à l'esprit qu'impose l'attachement à l'œuvre humanitaire par excellence: neutralité extérieure et objectivité intérieure.

A la fin du mois de mars, le chef du Département politique fédéral a fait devant les Chambres deux exposés de notre politique actuelle de neutralité, à l'occasion desquels on a énoncé cette image de la «corde raide», sur laquelle notre pays et ceux qui en portent la responsabilité, sont obligés de se mouvoir. Nous devons constamment nous maintenir en équilibre, malgré les secousses que les événements

nous infligent, sur cette «corde raide», dont les extrémités sont tenues par chaque parti de belligérants, et dont le relâchement nous mettrait dans le plus grand péril. La neutralité est donc pour nous l'expression politique de l'équilibre. Pour la Suisse, cet équilibre n'est pas uniquement dicté par les circonstances ou par l'intérêt; il est un postulat de principe, reposant sur des motifs d'ordre moral.

Pour se faire une opinion précise de la neutralité à laquelle est tenue la Croix-Rouge, rien n'est plus indiqué que de lire l'ouvrage de M. le prof. Max Huber, intitulé le «Bon Samaritain».

«La Croix-Rouge», écrit l'auteur, «de par sa naissance et eu égard aux conditions particulières dans lesquelles elle est appelée à opérer, est et doit rester neutre. Elle sait que l'homme puise dans sa conscience, dans le sentiment intime de sa responsabilité, la force de toute action dont l'objet est non lui-même, mais son semblable. Pour ne point toucher à ce sentiment suprême, à ce sentiment sacré en l'être humain, la Croix-Rouge doit être neutre à l'égard des conceptions philosophiques. Sa neutralité n'est point l'indifférence, c'est du respect.»